

OUTILS DE FINANCEMENT POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS DE CREATION OU DE DEVELOPPEMENT

DES STRUCTURES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE FINANCE PAR LA REGION

Types d'aide/financement	Bénéficiaires	Projet	Objectif	Caractéristiques	Coordonnées
Prise de participation au capital	Très petites entreprises et associations	Création ou premier développement	Renforcement de la structure financière Augmentation des fonds propres permettant un effet levier maximum	Montant : 30 000 € maximal pour 5 ans 15 245 € en moyenne selon 2 axes : avances en compte courant d'associé et associé minoritaire	BCS (Bretagne capital solidaire) 18 place de la Gare 35000 Rennes ☎ : 02.99.65.04.00 bcs.bretagne@wanadoo.fr
Prêts d'honneur	Tout public de créateur	Création / Reprise d'entreprises	Augmentation des fonds propres. Il facilite l'accès aux prêts bancaires	Montant moyen : 7 350 €. Il est fonction du coût global du projet, des apports personnels et éventuellement des prêts bancaires qui ont pu être mobilisés (financement bancaire moyen de 52 400 €) Taux : 0% sans garantie Effet levier important : 1 € de prêt d'honneur donne accès à 6,8 € de prêt bancaire	FRANCE INITIATIVES via les PLIE (Plateformes d'initiatives locales) Coordonnées disponibles sur le site : http://www.fir.asso.fr
Garanties d'emprunt		Création/reprise	Faciliter l'accès aux prêts et éviter la garantie familiale	Montant : garantie de 50 à 65% des prêts plafonnée à 200 000 €	BDI (Bretagne développement initiatives) 18, place de la Gare, 35000 Rennes ☎ : 02 99 65 04 00. Fax : 02 99 65 08 14 bdi.bretagne@wanadoo.fr
Fonds commun de placement insertion emploi (FCPIE)	Sociétés commerciales ou associations qui créent ou consolident des emplois notamment pour des personnes en difficulté	Création ou développement	Renforcement des fonds propres. L'apport est destiné à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement liés à la création ou au développement de l'entreprise.	Le FCPIE est à la fois socialement responsable et solidaire. 10% des fonds collectés sont investis dans des titres non cotés. Montant : entre 5 000 € et 320 000 € Durée de l'apport : le financement est à échéance de 5 ans maximum. Le remboursement s'effectue en une seule fois (intérêts compris) Taux de rémunération : 2% l'an Forme juridique : le financement prend la forme d'un billet à ordre émis par l'entreprise bénéficiaire Financements complémentaires : le FCPIE doit favoriser la mobilisation d'autres financements	BDI

Types d'aide/financement	Bénéficiaires	Projet	Objectif	Caractéristiques	Coordonnées
Contrat d'apport associatif (CAA)	<ul style="list-style-type: none"> - associations « nouveaux services », - structures d'insertion par l'activité économique, - associations de services à la personne, établissements de travail adapté 	Création ou développement d'activités à caractère économique	Renforcement des fonds propres. Il s'agit d'un apport en fonds associatif avec droit de reprise, destiné à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement liés à la création ou au développement de l'association	<p>Montant : entre 5 000 et 30 000 €</p> <p>Durée de l'apport : 2 et 5 ans</p> <p>Taux de rémunération : aucun intérêt</p> <p>Financements complémentaires : le CAA doit favoriser la mobilisation d'autres financements</p>	BDI